

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA CAPD du 08/06/2023 PAR LE SNUDI **FO** 72

Messieurs et mesdames les membres de la CAPD,

Concernant les retraites

Notre organisation syndicale revendique l'abrogation de la réforme Macron -Borne des retraites qui s'attaque à l'âge de départ à la retraite pour passer de 62 à 64 ans et accélère la durée de cotisation à 43 annuités. La possibilité de départ à la date anniversaire, mais pas avant 64 ans, ne rend pas la réforme plus acceptable.

Nous rappelons notre attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes dont les régimes spéciaux.

Nous considérons que la journée de grève et de manifestation du 6 juin n'est pas un baroud d'honneur, contrairement à ce que le gouvernement pense. La colère des collègues et de l'ensemble des salariés est toujours présente. Elle ne cesse de s'accroître devant le mépris du gouvernement, qui utilise tous les artifices des institutions pour passer en force sa contre réforme, rejetée pourtant par la majorité des français. Ils refusent de tourner la page.

Concernant les temps partiels sur autorisation

Nous constatons que seulement 19 collègues ont effectué cette année une démarche de recours jusqu'à la saisine de la CAPD, alors que l'année dernière ils étaient au nombre de 22 et 37 en 2021. Cette baisse constante traduit une forme de résignation et d'épuisement des collègues face à des procédures individuelles au long cours et à l'issue incertaine, procédures qui sont la conséquence de la loi de la transformation de la Fonction Publique, loi dont nous demandons l'abrogation.

Au rythme où vont les choses, le temps partiel sur autorisation est amené à se rarifier dans le premier degré alors que c'est pour les collègues qui en font la demande un vrai choix, notamment financier puisque les collègues prennent le parti de gagner moins pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Dans un contexte où les conditions de travail ne cessent de se dégrader, c'est aussi un choix pour beaucoup de collègues afin de tenir et de durer.

Le SNUDI **FO** vous demande d'accepter les 19 recours formulés par les collègues, et ce quel que soit leur motif.

Concernant les recours PPCR

Le SNUDI **FO** a pris acte de la révision à la hausse des avis des collègues qui ont déposé un recours suite à leur rendez vous de carrière.

Concernant la mise en place du PACTE

Par courrier nominatif aux directrices et directeurs d'école du département, vous avez avisé les établissements des unités de pacte qui leur étaient attribuées, alors qu'au même moment partout en France devant les DSDEN, les collègues se réunissaient pour demander le retrait du pacte et que le ministre Ndiaye , visiblement inquiet d'un vote unanime défavorable, refusait un vote sur les textes du Pacte au CSA ministériel.

Alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que le ministre de la Fonction Publique n'a concédé qu'une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, le ministre de l'Education nationale ne propose que des primes pour les enseignants.

Stop à cette logique indemnitaire ! Les collègues ne demandent pas de travailler plus, ni des primes. Ils demandent le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat avec une augmentation immédiate du point d'indice de 10%.

Notre organisation syndicale considère que la mise en place du pacte constitue une attaque sans précédent contre notre statut et refuse cette logique du travailler plus pour perdre moins.

Contre le pacte qui individualise, notre organisation propose aux collègues de se positionner collectivement contre la mise en place du pacte par la rédaction de motion de conseil des maîtres dans lesquelles il est précisé par exemple que travailler au collège ne fait pas partie des missions de professeurs des écoles.